



# Municipalité de Montpellier

## COMMUNIQUÉ

### Acquisition d'un garage municipal Référendum le 3 mars à Montpellier

Diffusion : le 18 janvier 2013

**Montpellier** – Le maire de Montpellier, M. Pierre Bernier, annonce que les citoyens seront appelés à se prononcer par référendum sur un règlement d'emprunt de 110 000 \$ pour faire l'acquisition d'un garage municipal. C'est ce qu'a décidé le Conseil municipal lors de sa récente assemblée ordinaire en fixant la date du référendum au dimanche 3 mars prochain.

« L'effet sur le compte de taxes sera minime, affirme M. Bernier. Pour une propriété moyenne de Montpellier (90 000 \$), un tel emprunt représente environ 8 \$ annuellement sur le compte de taxes. Tant que la quincaillerie continuera de louer une partie des bâtiments, ce coût annuel équivaudra à quelque 6 \$ en moyenne par propriété, le tout réparti sur quatre versements. »

« Cela fait des années que les conseils municipaux successifs cherchent le moyen de doter la Municipalité d'un véritable garage municipal, mais le coût trop élevé a toujours empêché d'y parvenir, a déclaré M. Bernier. La Municipalité a besoin d'un tel bâtiment depuis des années. Nous avons enfin trouvé une solution à prix modique pour plusieurs décennies à venir. Aucune occasion aussi belle ne se représentera dans l'avenir. Le Conseil municipal propose une solution sage et raisonnable. »

En achetant l'ancienne propriété Monpier immédiatement, le Conseil a la conviction qu'il fera économiser beaucoup d'argent à ses citoyennes et citoyens à moyen et à long terme. Le coût de l'achat est de 75 000 \$, alors que la valeur au rôle foncier est de 99 500 \$. En ajoutant les taxes et les frais d'arpentage et de notaire, la facture se monte à environ 85 000 \$. Le Conseil veut emprunter 110 000 \$ en 2013 pour être en mesure de procéder rapidement à l'achat et aux réparations à apporter à la propriété. Toute autre solution pour un bâtiment et un terrain bien moins grands coûterait au bas mot 150 000 \$, plus un minimum de 15 000 \$ pour une clôture, selon les analyses effectuées par la Municipalité.

Le maire a conclu en expliquant que, jusqu'à il y a quelques mois, le coût de l'ancienne propriété Monpier était trop élevé. Mais la situation a changé. Cette propriété a fait l'objet d'une reprise de finances par la SADC. Son coût est désormais non seulement abordable, mais incomparablement bas. Une analyse du sol effectuée selon les règles de l'art par une entreprise spécialisée a démontré qu'aucune contamination n'empêche l'usage de la propriété en tant que garage municipal.

FIN